

### Séance extraordinaire du 5 juillet 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 5 juillet 2018 à compter de 16 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers : madame Joanie Généreux et messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que madame Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

#### Ordre du jour

1. Dossier RH- 0005-0525 – Mesure disciplinaire
2. Emploi et Développement social Canada - Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure : dépôt d'une demande de financement / Autorisation
3. PIIA-09-2018 – demande par M<sup>me</sup> Noémie Gagnon et M. Mathieu Grenon, copropriétaires - projet de nouvelle construction sur l'avenue Paquette – lot n<sup>o</sup> 1 592 179
4. Demande d'aide financière au MTMDET dans le cadre du Programme d'aide en voirie locale –ponceau du rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation
5. Période de questions
6. Levée de la séance

### Résolution 2018-07-224

#### **Dossier RH- 0005-0525 – Mesure disciplinaire**

---

**Considérant** le rapport du directeur du service de Sécurité incendie déposé au comité des Ressources humaines, le tout sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ – c. A-2.1);

**Considérant** la recommandation à l'effet d'imposer une mesure disciplinaire à l'égard de l'employé dans le cadre de l'étude du dossier RH-0005-0525;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'imposition d'une mesure disciplinaire en procédant à la suspension de l'employé visé par le dossier RH-0005-0525 et ce, à compter du 29 juin 2018 pour une période de trois (3) mois.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 5 juillet 2018

#### Résolution 2018-07-225

##### **Emploi et Développement social Canada - Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure : dépôt d'une demande de financement / Autorisation**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser la directrice générale et greffière, M<sup>e</sup> Isabelle François, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents nécessaires pour une demande de financement au programme intitulé *Fonds pour l'accessibilité pour la composante des projets de petite envergure* d'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre du projet d'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite dans l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2018-07-226

##### **PIIA-09-2018 – Demande par M<sup>me</sup> Noémie Gagnon et M. Mathieu Grenon, copropriétaires - projet d'une nouvelle construction sur l'avenue Paquette – lot n° 1 592 179 / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M<sup>me</sup> Noémie Gagnon et M. Mathieu Grenon, copropriétaires, pour le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée située sur l'avenue Paquette dans la zone n° 101, sur le lot n° 1 592 179 du cadastre du Québec;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ce projet de nouvelle construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolé respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu que** le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-09-2018 présenté par M<sup>me</sup> Noémie Gagnon et M. Mathieu Grenon, copropriétaires, pour le projet d'une nouvelle construction d'un bâtiment d'habitation unifamiliale isolée située sur l'avenue Paquette dans la zone n° 101, sur le lot n° 1 592 179 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2018-07-227

##### **Demande d'aide financière au MTMDET dans le cadre du Programme d'aide en voirie locale (PAVL) –ponceau du rang du Haut-de-la-Rivière Nord / Autorisation**

---

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**Séance extraordinaire du 5 juillet 2018**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**Considérant que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Gilbert Viens**

**Et résolu :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du projet des travaux de prolongement du ponceau du rang du Haut-de-la-Rivière Nord à Saint-Césaire;

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin,  
Maire

---

Isabelle François,  
Directrice générale et greffière